

## **Association syndicales libres**

Par Léo, le 10/11/2008 à 16:24

Bonjour, il existe au sein de mon impasse une association syndicale libre qui a été créee en 1950. Il n'y a donc aucun reglèment, mais nous détenons les statuts.

Est-il possible que les copropriétaires puissent modifier des articles ou en insérer -en sachant qu'il n'y a plus d'assemblées générales ou de réunions depuis de nombreuses années.

Il existe à l'heure actuelle de très gros problèmes de stationnement et certains copropriétaires souhaiteraient que soit établi un sorte de règlement afin de mettre un terme à ces conflits. Peut-on faire quelque chose.

Merci d'avance pour votre aide